



## Compte-rendu Rencontre avec M. Pujol, DRH de l'AEFE 22 octobre 2018

*Présents pour le SNUipp-FSU : Pierre Brezot, Catherine Desliens, Bruno Ribard*

*DRH : Direction/Directeur Ressources humaines (M. Pujol), AEFE*

*DGRH : Direction Générale des Ressources Humaines, MEN (dont B2- 1, bureau du premier degré)*

*DASEN : Directeurs des Services de l'Éducation Nationale*

À notre demande, nous avons rencontré M. Pujol, DRH de l'AEFE, en visioconférence le 22 octobre au siège de l'Agence. Nous souhaitons l'interroger sur les conséquences de la note de service du MEN sur les détachements et sur la future campagne de renouvellement des détachements des personnels du 1<sup>er</sup> degré dans le réseau AEFE. Cela faisait également suite à notre demande exprimée en juillet d'une réunion pour le cadrage des campagnes de détachements à l'AEFE suite aux nombreux problèmes de l'an dernier. (Une réunion avec la DGRH du MEN sur ce point reste en suspend...)

### Nous avons surtout abordé les nouveautés de la note de service du MEN.

Sur les **renouvellements de détachement**, le DRH confirme qu'ils restent soumis aux mêmes règles et qu'aucune consigne n'a été donnée aux DASEN pour les accepter ou les refuser. Il rappelle les chiffres de l'an dernier : 1601 renouvellements et seulement 8 refus au final. Nous soulignons la disproportion entre les problèmes posés par la campagne et ce bilan qu'on pourrait qualifier de négligeable si pour les 8 concernés cela n'était pas d'autant plus injuste.

En cas de refus, si l'AEFE doit intervenir auprès de la DGRH pour des résidents qui sont depuis plus de 10 ans à l'étranger, M. Pujol est optimiste, mais il en est moins sûr pour ceux qui sont à la fin des 3, 6, voire 9 ans.

Concernant la campagne à venir, il explique qu'il souhaite fonctionner avec un envoi groupé tous les 15 jours (ou 7) et non plus avec un système « au fil de l'eau » comme auparavant ni de tout regrouper comme l'an dernier. Cela permettra un meilleur suivi de la part de l'AEFE. Cela devrait débuter fin novembre.

Le SNUipp demande que les collègues soient informés régulièrement du suivi de leur demande.

M. Pujol rappelle que **côté AEFE**, le **non-renouvellement** ne peut pas constituer une mesure disciplinaire, qu'il n'est pas fait pour gérer les difficultés avec les personnels.

D'autres moyens sont à la disposition de la DRH en cas de problème : fin de mission anticipée (FMA), lettre de recadrage (30 ou 40 lettres ont été envoyées pour des rappels à la lettre de mission, à la neutralité vis-à-vis du pays...)

À propos des **refus de détachement**, M. Pujol rappelle que l'an dernier les DASEN n'ont pas joué le jeu l'an passé puisqu'ils ont parfois répondu directement aux personnels sans passer par la DGRH et encore moins en informant l'AEFE. Il y a avait aussi des manques de retours de leur part. Les DASEN gardent la main sur les décisions, car la DGRH ne répond jamais sans leur demander leur avis. (Nous avons été informés que cela dépendait des départements, mais il est vrai que nous n'avons jamais pu obtenir de liste.)

Le DRH annonce qu'**un seul recours** sera possible pour la campagne à venir afin de fluidifier les procédures, via l'AEFE auprès de la DGRH du MEN qui consultera le DASEN afin que tout le monde soit partie prenante dans les décisions. L'intéressé sera informé du refus directement par la DGRH comme

prévu dans la note, et non plus via l'AEFE (l'opérateur est informé). Le MEN est d'accord pour que donner une réponse sous 8 jours. Celle-ci devrait être justifiée.

Nous nous interrogeons sur cette procédure qui devra être clarifiée, car jusqu'ici nous recommandions un recours gracieux auprès du DASEN (qui émet l'avis) puis un recours hiérarchique auprès du MEN. De fait, le recours hiérarchique ne nécessite pas le recours gracieux. Si la DGRH reprend la main, elle est l'auteur de la décision (donc destinataire du recours gracieux), reste alors le ministre pour le recours hiérarchique (qui peut déléguer ses décisions, on imagine...).

Pour la **campagne de recrutement**, l'année à venir est une année de transition avant que la note de service s'applique.

Sur la nouvelle mention d'un avis préalable des DASEN pour les dossiers de candidatures de résident, M. Pujol explique que l'AEFE n'est pas en mesure de le faire et que la procédure sera la même que l'an passé.

Il constate maintenant trois limitations aux candidatures :

- être néo-titulaires (il faut avoir exercé au moins 2 ans),
- être en court de contrat/détachement (il faut attendre la fin de chaque contrat triennal), ce qui limitera fortement les possibilités de mobilité des résidents,
- le départ pour une durée limitée à 6 ans (en détachement), ce qui permettra un « parcours » mais pas une « carrière » à l'étranger.

Une réunion sera organisée en novembre pour travailler sur l'IGRR (Instructions pour le recrutement des résidents) avec les organisations syndicales. C'était notre demande. Il ne s'agira pas de modifier ce qui a été fait l'an dernier, mais d'inclure la limitation des 6 ans et d'ajouter que l'on ne peut postuler qu'en fin de période de détachement (seulement au moment du renouvellement donc, tous les trois ans). Nous voulons également que les procédures de recours soient clairement explicitées aux candidats.

Par ailleurs, le DRH souhaite étudier la possibilité pour que, dans les années qui viennent, les CCPL puissent se dérouler en décembre afin de faciliter la gestion des détachements avec le MEN et pour ne plus passer après les demandes des établissements partenaires.

Nous avons abordé la **limitation des détachements par le MEN à 6 ans** pour les nouveaux contrats, tant sur l'aspect technique que sur le fond.

M. Pujol nous informe que cette limitation a été décidée par la DGRH seule, sans concertation avec l'AEFE. Elle devait rentrer en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018 au départ, mais son application a été repoussée grâce à l'intervention de l'AEFE.

Nous soulignons la contradiction entre le « statut » de résident maintenant limité à 6 ans et celui d'expatrié pour 5 ans. M. Pujol dit qu'il n'y a pour l'instant aucune compensation prévue pour la limitation du détachement.

L'argumentaire du MEN pour justifier cette limitation est peu convaincant. Cette note devance le projet de réforme de l'enseignement à l'étranger annoncé par le Président.

M. Pujol souligne que le MEN et la DGRH sont associés à tous les travaux de la Direction Générale de la Mondialisation (du MEAE) qui prépare les propositions pour le ministre.

#### **Pour synthétiser les nouveautés de la nouvelle note :**

- limitation à 6 ans d'affilée à l'étranger (y compris pour les détachés directs)
- mobilité depuis l'étranger possible tous les 3 ans
- gestion du « stock » (terme du DGRH du MEN) : ni l'AEFE ni le MEN n'ont vocation à refuser les renouvellements (mais les rectorats gardent la main...)
- le « stock » sera connu au 1<sup>er</sup> septembre (ce seront tous les détachés depuis au moins 2018, seront exclus les nouveaux contrats)

M. Pujol ajoute qu'il y a deux questions qui devraient faire l'objet d'un dialogue social :

- Quelles sont les circonstances exceptionnelles permettant d'obtenir 3 ans supplémentaires de détachement au-delà des 6 ans ?
- Y aura-t-il un temps de carence entre deux séjours à l'étranger, lequel ?

Nous avons fait part de la réunion organisée par la DGRH du MEN pour établir un Vadémécum pour favoriser la mobilité des enseignants à l'étranger (nous reviendrons sur ce projet dont les objectifs nous semblent être plus de façade que de fond vues les difficultés de ressources humaines en France). M. Pujol n'était pas informé de cette réunion, mais une réunion entre la DGRH et la direction de l'AEFE est programmée pour la semaine prochaine.

Sur la valorisation des parcours à l'étranger, prônée par la DGRH du MEN, M. Pujol estime que cela pourrait être une avancée. Nous sommes sceptiques, surtout pour les PE.

Il rappelle par ailleurs que malgré les demandes de l'AEFE, la DEGESCO a confirmé par écrit que le passage du CAFIPEMF reste impossible pour les enseignants en poste à l'étranger.

M. Pujol rappelle que la **note mobilité nationale du MEN** n'est pas parue et qu'elle devrait arriver mi-novembre. Cette note, d'après lui, serait revue sur le fond et sur la forme. Elle pourra avoir une influence pour les enseignants en poste à l'étranger.

*[\(Le SNUipp-FSU et d'autres syndicats ont alerté sur ce projet.\)](#)*

Pour finir, nous revenons sur les **élections professionnelles** qui ont donné lieu à un grand cafouillage dans les services culturels des ambassades avec de nombreuses erreurs (ex. personnels du 1<sup>er</sup> degré qui ne sont pas dans la liste CCPL 1). M. Pujol répond que de nouvelles listes seront renvoyées en fin de semaine avec des corrections.

Se pose donc le problème du cadrage des élections (dates de la circulaire).

Nous avons aussi souligné que maintenant les chefs d'établissement allaient être très sollicités et que leur rôle devenait capital (transmission et réception du matériel de vote), l'AEFE également donc.